



**Province de Québec**

*Municipalité de*  
**MARICOURT**

1195, Rang 3  
Maricourt, Québec  
J0E 1Y1

**Aux contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné, par la soussignée, greffière de la municipalité de Maricourt  
QUE :

À la séance régulière qui sera tenue le 13 décembre 2022, à 19h30 à l'hôtel de ville de  
Maricourt, 1195, 3<sup>e</sup> Rang, le conseil municipal statuera sur une:

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT D'URBANISME

**Distance entre un système extérieur de chauffage et la ligne de lot du voisin**

**Nature et effets :** Demande de dérogation mineure pour déroger à la norme concernant la distance entre un système extérieur de chauffage et la ligne de lot du voisin qui est de 1.0 mètre au lieu de 30,0 mètres telle qu'exigée à l'article 4.158 du règlement de zonage 328-2007 et à ses amendements.

Identification du site concerné : 479, route 222, lot 1 825 112.

Toute personne intéressée, pourra lors de cette séance, être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande ou envoyer ses commentaires de façon virtuelle à [info@maricourt.ca](mailto:info@maricourt.ca).

Donné à Maricourt, ce 11 novembre 2022

Nancy Daigle  
Directrice générale